

COMMUNE
DE CALLAC

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 29 mars 2016

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	21 mars 2016
Date d'affichage :	21 mars 2016
Nbre de conseillers en exercice :	19
Présents :	14+4
Votants :	18+1

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Lise BOUILLOT, Maire.

Etaient présents :

Lise BOUILLOT, Jean-Paul LE LOUET, Christophe HUITOREL, Martine TISON, Jean-Pierre TREMEL, Maurice VANBATTEN, Alain PREVEL, Claudine PERROT, Cinthia CAMILO-AUFFRET, Lucie LE BOURRE, Gaëtan GUILLERM, Carole LE JEUNE, Corinne LE COZ, Yannick LE FELT formant la majorité des membres en exercice.

Arrivés en cours de séance : Catherine ROLLAND, Marcel DAVID, Delphine LE LOUEDEC, Laure LUCAS.

Absent excusé : Denis LAGRUE.

Procurations : Mme Catherine ROLLAND à Mme Lise BOUILLOT (pour le début de séance),

M. Marcel DAVID à M. Maurice VANBATTEN (pour le début de séance),

Mme Delphine LE LOUEDEC à Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET (pour le début de séance),

M. Denis LAGRUE à Mme Carole LE JEUNE.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance M. Jean-Pierre TREMEL.

Etait également présente Mme Françoise JOSSELIN, Trésorière.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Approbation du PV du 22/02

Pas de remarque - approuvé à l'unanimité

I - Compte de gestion 2015 : Commune

Mme Le Maire remercie la trésorière pour son travail. Elle indique que les trésoreries de Bégard et Plouaret sont menacées, pas celle de Callac pour l'instant, mais il est à craindre un redéploiement à court terme car l'activité de la trésorerie risque de baisser de 30% en raison de la fusion des communautés de communes.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

II- Compte administratif 2015 : Commune

Jean Paul Le Louët est élu à l'unanimité comme président de séance pour le vote du compte administratif.

Le rapport de présentation comporte une erreur, il faut lire « déficit après reste à réaliser : - 576479,79€ » au lieu de « Excédent.... »

Le compte administratif est adopté à l'unanimité

III- Affectation des résultats 2015 : Commune

Précision de Mme Le Maire : Nous ne sommes pas une Commune riche car nous sommes dans le dernier cinquième de richesse par habitant mais nous nous en sortons bien, ce qui nous permet de faire pas mal de choses, en investissement et fonctionnement.

Le conseil est actif puisque pas moins de 23 commissions ont été réunies cette année + une réunion publique + une réunion plénière par trimestre avec les parents d'élèves, enseignants et encadrants + une réunion de la majorité chaque mois + une réunion de l'ensemble du conseil pour la présentation du budget.

Mme Josselin : « Les comptes n'ont pas été vérifiés par l'administration (Cour des Comptes) depuis 2012. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation de l'excédent comme proposé.

IV- Budget principal 2016 : Commune

Fonctionnement

Précisions de Mme Le maire :

C/60612 - C/60621 : De grosses économies ont été réalisées sur les postes : Energie Electricité Combustibles à cause du prix bas du fuel mais aussi en raison de la politique d'économie d'énergie entamée et poursuivie (remplacement de fenêtres, pose d'horloge ...)

C/60623 Alimentation : Parents et enfants sont, dans l'ensemble, satisfaits de la cantine de qualité.

C/60632 Serrurerie : Des « pass » vont être faits pour chaque bâtiment, et un tableau avec l'ensemble des clefs du bâtiment sera installé.

C/60633 Erreur à corriger dans le rapport de présentation : L'abri à vélos concerne l'école élémentaire et non l'école maternelle.

C/6065 A la bibliothèque, les agents sont satisfaits de la somme qui leur est allouée.

C/6067 Il est demandé aux enseignants de faire leurs demandes avant le vote du budget.

C/611 Des balises seront placées dans les véhicules des agents afin d'optimiser les déplacements et de géo-localiser les agents. Les communes qui ont adopté ce système ont enregistré des économies non négligeables de l'ordre de 15%. Les agents seront avertis ainsi que la CNIL et le centre de gestion.

Jean Paul Le Louët : « Pour la balayeuse, ceci permettra d'optimiser son parcours et de bien passer partout régulièrement. »

Carole Le Jeune : « Les agents sont-ils informés ? Lorsqu'il y a une modification comme celle-ci une commission du personnel aurait dû être réunie. »

Lise Bouillot : « Pour l'instant ils n'ont pas été informés car ce n'est pas encore décidé ni voté. Ce n'est encore qu'un projet. »

Carole Le jeune : « Il est quand même regrettable que la commission du personnel n'est pas été réunie. »

Lise Bouillot : « Tout sera fait dans les règles. »

C/6232 C'est un poste important, nous n'en abusons pas. Cela fait partie de la vie de la commune, c'est de la convivialité. Quelques associations nous sollicitent pour le pot de l'amitié en fin de leur manifestation, ce que nous acceptons avec plaisir.

17h50 : arrivée de Marcel DAVID

C/6281 Concernant l'ALECOB il s'agit de la dernière cotisation qui sera versée, en raison de la fusion des communautés de communes et notre départ du pays COB.

Alain Prével : « Dommage que cette structure n'existe pas à Guingamp. »

Lise Bouillot : « Tout le pays COB craint pour son intégrité et pour son personnel. La loi NOTRe c'est à moyen terme la disparition des pays. »

C/012 Nous avons une masse salariale importante. La seule solution pour diminuer cette charge, c'est de ne pas remplacer les agents qui partent à la retraite. Mais attention, certains postes sont indispensables.

C/657362 Malgré une situation de crise économique importante, notre CCAS ne subit pas d'augmentations de demande d'aide.

Carole Le jeune : « Effectivement au CA du Collège nous n'avons pas enregistré de demandes plus nombreuses. »

18h00 Arrivée de Delphine LE LOUEDEC

18h04 Arrivée de Catherine ROLLAND

C/7062 Déception pour 2015 sur la fréquentation de l'exposition dédiée à la bécasse.

C/7067 Une bonne nouvelle semble se dessiner pour la rentrée 2016 avec une hausse des effectifs

18h10 Arrivée de Laure LUCAS

C/7411 Baisse de la dotation. Les Communes et les communautés de communes participent à l'effort budgétaire national. Les Communautés de Communes plus que les Communes.

C/7088 La bibliothèque fonctionne bien. Une nouvelle activité a vu le jour en 2015 : jeux de société. Elle est bien suivie.

C/752 Nous n'avons aucune nouvelle de COALLIA concernant l'accueil de migrants dans l'appartement vacant de Ste Anne. Un autre appartement est actuellement vide au-dessus du musée.

Accord à l'unanimité

Investissement

C/1641 Il ne faut pas se priver de l'emprunt en raison des taux historiquement bas actuellement proposés.

013 → Programme école : Lise Bouillot précise qu'une réunion a eu lieu à Bulat-Pestivien avec les parents d'élèves du monolingue pour envisager un rapprochement avec Callac. Mme Le Maire et son adjointe ont subi un interrogatoire en règle sur l'offre générale de l'école primaire.

C/2128 Avec l'association Tiez Breiz Maisons et Paysage de Bretagne il est prévu la remise en état de la fontaine et du lavoir de Pont ar Vê. Des citoyens se sont déjà inscrits en mairie pour participer au nettoyage. Pour La chapelle, nous envisageons de faire le nécessaire l'an prochain.

Carole Le Jeune : « Pourquoi des barrières ont été posées devant une maison sur le chemin qui va à la chapelle. »

Jean Paul Le Louët : « Les barrières ont été posées car des branches d'un arbre avaient causé des dommages à une ligne électrique. Elles doivent être retirées prochainement. »

Lise Bouillot : « Nous avons entamé des recherches afin de retrouver les héritiers des propriétaires de ces ruines. Nous aurions souhaité que ces immeubles soient classés : biens en déshérence. Mais il s'agit d'un dossier très lourd. Il faudrait peut-être prendre un arrêté de dangerosité. »

017 → Eclairage : Pour continuer le programme d'économies d'énergie, 24 horloges sont à changer.

019 → Voirie rurale : Le calage fait par la Communauté de Communes en 2015 ayant donné toute satisfaction, nous décidons donc de leur confier à nouveau les chantiers 2016.

025 → Site de la verte vallée

C/2313 : C'est une satisfaction de constater que la plupart des entreprises ayant remporté les appels d'offre sont régionales, et même locales pour certaines (Lachiver, Le caz)

Vote : 4 abstentions – 15 voix pour

026 → Barrage du plan d'eau

Jean Paul Le Louët : « Concernant la vanne de fond, nous avons choisi de provisionner le montant maximum. Il est possible et espéré que la facture soit moins importante. La crémaillère est cassée, les techniciens ont indiqué qu'il sera peut-être possible de refaire le pas de vis. Mais ceci n'est pas garanti. Si c'est possible la facture pourrait-être réduite de 10 000 €. Si non il faudra fermer la base et remettre en pression ou descendre le niveau et construire un caisson. »

Carole Le Jeune : « Pouvez-vous donner le coût total des travaux de la verte vallée ? »

Lise Bouillot : « Non pas encore, car les appels d'offres concernant la deuxième tranche n'ont pas été lancés. De plus, nous n'avons pas encore choisi l'électrification. »

Yannick Le Felt : « Pour quelle raison la subvention a-t-elle diminuée ? »

Lise Bouillot : « Parce que le montant des travaux est moindre, les deux tranches sont bien séparées. Les subventions sont redistribuées au prorata du montant de chaque tranche. »

Vote : pour : 15 abstentions : 4

Carole Le Jeune : si nous nous abstenons c'est uniquement à cause du projet du foirail.

V - Vote des taux d'imposition 2016

Vote à l'unanimité

VI – Compte de gestion 2015 : lotissement de Kerret Huellan

Vote à l'unanimité

VII – Compte administratif 2015 : lotissement de Kerret Huellan

Jean Paul Le Louët est élu à l'unanimité comme président de séance pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité

VIII – Budget annexe 2016 : lotissement de Kerret Huellan

Vote à l'unanimité

IX – Groupement de commandes – travaux de voirie en enrobé : modification du programme 2016

Vote à l'unanimité

X – Travaux d'aménagement des abords de l'ancienne Halle aux veaux : mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé : TPF Ingénierie.

Vote : pour : 15 abstentions : 4

XI – Activités périscolaires 2016-2017 : convention de coordination / Callac-Argoat Communauté de Communes.

Des pistes seront proposées : Atelier vannerie, art rupestre, art aborigène, glaise ... , afin de satisfaire les parents qui souhaitent avoir un rendu des activités proposées.

Vote à l'unanimité

XII – Renouvellement de l'adhésion au Fonds Local d'Aide aux Jeunes de Guingamp/Rostrenen. (année 2016).

Vote à l'unanimité

XIII – Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite d'une salle de la classe vacante au profit de l'école de musique.

Au lieu de renouveler cette convention chaque année, il est proposé un renouvellement par tacite reconduction.

Vote à l'unanimité

XIV - Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite d'un local communal situé rue Louis Morel au profit de Melrose.

Au lieu de renouveler cette convention chaque année, il est proposé un renouvellement par tacite reconduction.

Vote à l'unanimité

XV – Mise en accessibilité des bâtiments communaux : demande d'autorisation de travaux.

Vote à l'unanimité

XVI – Déploiement du très haut débit : participation financière de la Commune.

Vote à l'unanimité

XVII – Installations classées pour la protection de l'environnement – SAS Parc éolien Guerharo Pet T Technologies – Enquête publique.

Vote à l'unanimité

XVIII – Rénovation partielle des commandes d'éclairage public – programme 2016.

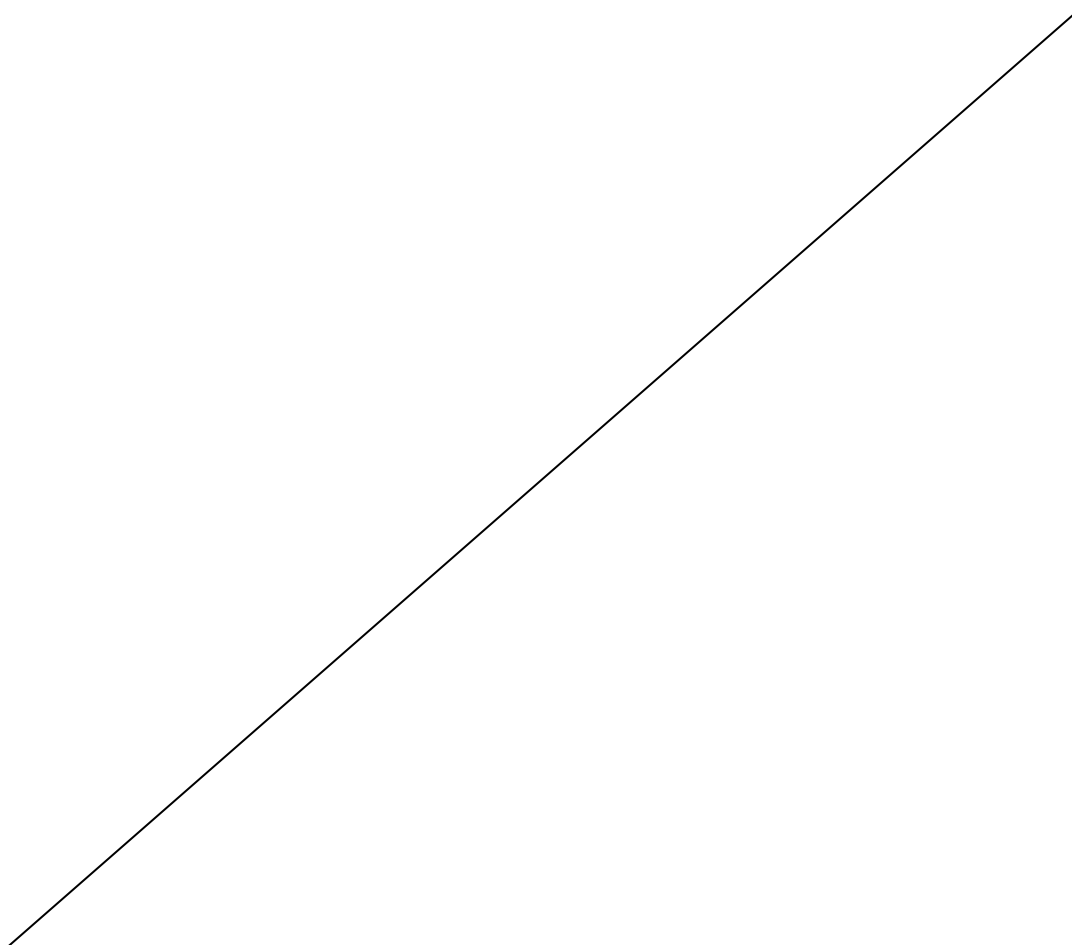
Vote à l'unanimité

XIX – Site internet de la commune : Prestation Aber Graphique – ajout d'un module « langue supplémentaire.

Vote à l'unanimité, après intervention de Laure Lucas sur la langue bretonne et sur la traduction par l'O.L.B.

Si troisième langue : 500 €

Le Conseil Municipal après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 février 2016 a adopté les délibérations suivantes :



I – Compte de gestion 2015 : Commune.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion 2015, dressé par Madame la Receveuse, pour la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- approuve en conséquence, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 de la Commune.

II - Compte administratif 2015 : Commune.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2015 de la Commune précédemment approuvé ce jour,
Vu le compte administratif 2015 présenté,
Mme le Maire s'étant retirée,

Le Conseil Municipal placé sous la Présidence de M. Jean-Paul LE LOUET, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la Commune arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	2 150 416,64 €
Recettes :	3 183 360,80 €
Excédent de fonctionnement 2015 :	1 032 944,16 €

Section d'Investissement

	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<u>Dépenses</u>	1 353 220 €	527 788,77 €	370 247 €
<u>Recettes</u>	1 353 220 €	60 523,98 €	261 032 €
<u>Déficit</u>	/	- 467 264,79 €	- 109 215 €
<u>Excédent</u>	/	/	/

Déficit de clôture : - 467 264,79 €

Déficit après restes à réaliser : - 576 479,79 €

Le compte administratif de la Commune étant adopté, Mme Lise BOUILLOT, Maire, reprend la présidence de la séance.

III - Affectation des résultats 2015 : Commune.

Vu le compte administratif 2015 de la Commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 032 944,16 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 constaté :

- au financement des opérations d'investissement en inscrivant 576 480 € au compte 1068 du budget primitif 2016.
- en report de fonctionnement pour la somme de 456 464,16 € en inscrivant ladite somme au compte 002 du budget primitif 2016.

IV – Budget principal 2016 : Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) à l'unanimité d'adopter le budget de fonctionnement 2016 de la Commune par chapitre, ce budget s'établissant en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 2 805 493 €

- 2) par 15 voix pour et 4 abstentions :
 - d'arrêter les programmes de travaux pour l'année 2016,
 - d'adopter le budget d'investissement 2016 de la Commune, par chapitre, ce budget s'établissant en équilibre comme suit :

Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 675 564 €

V – Vote des taux d'imposition 2016.

Vu le produit fiscal attendu estimé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2015 pour l'année 2016.

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	15,93 %	15,93 %
Taxe foncière propriétés bâties	21,42 %	21,42 %
Taxe foncière propriétés non bâties	74,00 %	74,00 %

VI – Compte de gestion 2015 : lotissement de Kerret Huellan.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du lotissement de Kerret Huellan de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion 2015, dressé par Madame la Receveuse, pour le lotissement de Kerret Huellan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- approuve en conséquence, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du lotissement de Kerret Huellan.

VII – Compte administratif 2015 : lotissement de Kerret Huellan.

Vu l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2015 du lotissement de Kerret Huellan précédemment approuvé ce jour,

Vu le compte administratif 2015 du lotissement de Kerret Huellan présenté,

Mme le Maire, s'étant retirée,

Le Conseil Municipal placé sous la Présidence de M. Jean-Paul LE LOUET, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 du lotissement de Kerret Huellan arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses HT	0,00 €
Recettes HT	28 490,02 €
Excédent HT	28 490,02 €

Section d'investissement

Dépenses HT	208 747,83 €
Recettes HT	0,00 €
Déficit HT	- 208 747,83 €

Le compte administratif du lotissement de Kerret Huellan étant adopté, Madame Lise BOUILLOT, Maire, reprend la présidence de la séance.

VIII – Budget annexe 2016 : lotissement de Kerret Huellan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'adopter le budget annexe 2016 du « lotissement de Kerret Huellan », par chapitre, ce budget s'établissant en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses = Recettes = **294 747,83 € HT**

Section d'Investissement

Dépenses = Recettes = **470 005,64 € HT**

IX – Groupement de commandes – travaux de voirie en enrobé : modification du programme 2016

Vu la délibération en date du 22 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes mis en place auprès de « Callac-Argoat Communauté de Communes » au titre des travaux de voirie 2016 et avait arrêté le programme « enrobé » à réaliser dans le cadre dudit groupement comme suit :

→ <u>Tranche ferme</u>	
▪ vc Questellic / Kerminoret	620 ml
▪ vc Botmel / Kesnestic	1 180 ml
▪ vc Guerizouarn / Les 4 Vents	430 ml
▪ Kerallain	92 ml
▪ Rue petite Verte Vallée	65 ml
▪ Rue Joseph Patin	210 ml
	2,597 km
→ <u>Tranche conditionnelle</u>	
▪ Rue des 4 Frères Kermen	248 ml

Considérant qu'au vu des estimatifs établis par les services de « Callac-Argoat Communauté de Communes » et des contraintes budgétaires, il convient de réduire ce programme en ne retenant que les voies suivantes :

→ <u>Tranche ferme</u>	
▪ vc Questellic / Kerminoret	620 ml
▪ vc Botmel / Kesnestic	1 180 ml
▪ vc Guerizouarn / Les 4 Vents	430 ml
▪ Rue petite Verte Vallée	65 ml
→ <u>Tranche conditionnelle</u>	
▪ Rue Joseph Patin	210 ml

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- modifier sa délibération en date du 22 février 2016 en arrêtant le programme « enrobé » 2016 comme suit :

→ <u>Tranche ferme</u>	
▪ vc Questellic / Kerminoret	620 ml
▪ vc Botmel / Kesnestic	1 180 ml
▪ vc Guerizouarn / Les 4 Vents	430 ml
▪ Rue petite Verte Vallée	65 ml

→ Tranche conditionnelle

▪ Rue Joseph Patin 210 ml

- confirmer que ces travaux seront réalisés dans le cadre du groupement de commandes mis en place auprès de « Callac-Argoat Communauté de Communes ».

X – Travaux d'aménagement des abords de l'ancienne Halle aux veaux : mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé : TPF Ingénierie.

Considérant que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2013, la Commune a confié à la « Société Ouest Coordination » devenue Société TPF Ingénierie une mission de coordination S.P.S. dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne Halle aux veaux et de sa transformation en un espace d'animation ouvert,

Considérant qu'il convient également de faire appel à un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dont la mission est de veiller à la mise en œuvre, sur le chantier, des règles de prévention et de sécurité, pour les travaux d'aménagement des abords de l'ancienne halle et de mise en valeur du site de la Verte Vallée,

Vu l'offre présentée par TPF Ingénierie pour un montant de 798 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 4 abstentions :

- d'accepter l'offre présentée par la société TPF Ingénierie de Plérin pour un montant de 798 € HT soit 957,60 € TTC.
- d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de mission S.P.S. à intervenir entre ladite société et la Commune.

XI – Activités périscolaires 2016-2017 : convention de coordination / Callac-Argoat Communauté de Communes.

Considérant qu'un groupe de travail intercommunal, coordonné par la Communauté de Communes, a mené, pour l'année scolaire 2016-2017, une réflexion prospective sur l'aménagement des Temps d'Activités Périscolaires sur le territoire de Callac-Argoat,

Considérant que certaines Communes et Syndicats, qui demeurent compétents et responsables dans ce domaine, ont exprimé la volonté de mutualiser la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires tout en préservant les spécificités de chaque école,

Considérant que pour atteindre cet objectif de mutualisation, il est apparu nécessaire de confier à « Callac Argoat Communauté de Communes » une mission de coordination,

Considérant que dans le cadre de cette mission, « Callac Argoat Communauté de Communes » procédera au recrutement d'un agent en charge de la coordination sur la période d'avril à début juillet 2016 (à raison d'1/3 ETP) et mettra à sa disposition les moyens logistiques et matériels nécessaires à son activité,

Considérant que les charges relatives à cette prestation seront réparties en fin de mission entre les Communes au prorata du nombre de cycles scolaires,

Vu le projet de convention établi dans ce sens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) de confier à « Callac Argoat Communauté de Communes » une mission de coordination dans le cadre de la mise en place des TAP 2016/2017 ;
- 2) d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de coordination TAP 2016-2017 à intervenir entre « Callac Argoat Communauté de Communes » et la Commune de Callac.

XII – Renouvellement de l'adhésion au Fonds Local d'Aide aux Jeunes de Guingamp/Rostrenen. (année 2016).

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié au Département la gestion et le financement du Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficultés. Ce fonds est également abondé par les contributions volontaires des collectivités locales.

Une enveloppe de 490 000 € a ainsi été mobilisée en 2015. Elle a permis l'accompagnement de plus de 2 000 jeunes du Département sur des enjeux de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité.

Le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor sollicite le renouvellement de l'adhésion de notre Commune à ce fonds. Chaque collectivité définit librement le montant de sa participation. Toutefois le Conseil Départemental suggère de la fixer entre 0,35 et 0,40 euro par habitant.

Il est précisé que la contribution sera intégralement affectée aux jeunes du territoire de la Mission Locale de Guingamp.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds Local d'Aide aux Jeunes en fixant sa contribution à 895 € pour l'année 2016, soit 0,40 € par habitant.

XIII – Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite d'une salle de classe vacante au profit de l'école de musique.

Vu la délibération en date du 20 juin 2014 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'autoriser à compter du 1^{er} septembre 2014 la mise à disposition gratuite, pour une durée d'un an renouvelable, d'une salle de classe au profit de l'association « Ecole de Musique du Pays de Callac » :

- du lundi au vendredi : à partir de 18h30
- le samedi : toute la journée

Vu la demande en date du 2 mars 2016 formulée par Mme La Présidente de l'association susdésignée tendant au renouvellement de cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'une salle de classe vacante au profit de l'association « Ecole de Musique du Pays de Callac » :
 - du lundi au vendredi : à partir de 18h30
 - le samedi : toute la journée
- 2) de fixer la durée de cette mise à disposition à 1 an renouvelable tacitement sauf dénonciation expresse.
- 3) d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association susdésignée et la Commune.

XIV – Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite d'un local communal situé rue Louis Morel au profit de l'association Melrose.

Vu la délibération en date du 20 juin 2014 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'autoriser à compter du 18 juillet 2014 la mise à disposition gratuite, pour une durée d'un an renouvelable, d'un local communal situé rue Louis Morel au profit de l'association Melrose,

Vu la demande reçue le 16 mars 2016 formulée par M. Le Président de l'association susdésignée tendant au renouvellement de cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'un local communal situé rue Louis Morel au profit de l'association Melrose
- 2) de fixer la durée de cette mise à disposition à 1 an renouvelable tacitement sauf dénonciation expresse.
- 3) d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association susdésignée et la Commune.

XV – Mise en accessibilité des bâtiments communaux : demandes d'autorisation de travaux.

Considérant que conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé approuvé par le Conseil Municipal réuni le 25 janvier, la Commune a décidé de programmer en 2016 la mise en accessibilité des bâtiments communaux suivants :

- Ecoles – cantine
- Camping
- Salle de Kerbuannec
- Maison de l'Epagneul Breton
- Eglise
- Relais assistance maternelle

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur des dossiers de demandes d'autorisation de travaux doivent être déposés dans le cadre de ce programme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme Le Maire à déposer les dossiers de demandes d'autorisation de travaux nécessaires à la réalisation du programme 2016 de mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- de confier à M. Jean-Yves Danno, architecte DPLG, l'élaboration desdits dossiers.

XVI – Déploiement du Très Haut Débit : participation financière de la Commune.

Considérant que dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Côtes d'Armor (SDTAN), une première tranche de travaux de déploiement des réseaux de Très Haut Débit a été lancée au niveau du territoire de « Callac Argoat Communauté de Communes »,

Considérant que cette tranche de travaux concerne les Communes de Duault, Saint-Servais, Saint-Nicodème, Carnoët et Callac,

Considérant que l'Europe (FEDER), l'Etat (via le Fonds de Société Numérique), la Région et le Département participent au financement de ces travaux,

Considérant que le SDTAN prévoit également une participation des Etablissements publics de coopération intercommunale et des Communes intéressées,

Considérant que la participation des Communes est calculée en fonction du nombre de prises nécessaires à la desserte des foyers concernés sur la base de 100 € par prise,

Considérant que treize prises seront mises en place sur la Commune de Callac, et qu'en conséquence la subvention d'équipement demandée à la Commune s'élève à 1 300 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- s'engager à verser une subvention d'équipement d'un montant de 1 300 € à « Callac-Argoat Communauté de Communes », dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit.

XVII – Installations classées pour la protection de l'environnement – SAS Parc Eolien Guerharo P et T Technologies – enquête publique.

Par arrêté en date du 2 mars 2016, M. Le Préfet des Côtes d'Armor a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de création et d'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit Guerharo, formulée par la SAS Parc Eolien Guerharo – P et T Technologies.

Cette enquête ouverte, ce jour, le 29 mars, se déroulera jusqu'au 29 avril 2016 inclus.

Le Commissaire enquêteur, présent ce matin en mairie, le sera également :

le samedi 16 avril de 9h à 12h
et
le vendredi 29 avril de 14h à 17h.

Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur la demande d'autorisation de création et d'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit Guerharo, susdésignée.

Cet avis doit être exprimé pendant la durée de l'enquête et au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande de création et d'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit Guerharo formulée par la SAS Parc Eolien Guerharo P et T Technologies.

XVIII – Rénovation partielle des commandes d'éclairage public – programme 2016.

Conformément au programme d'investissement retenu dans le cadre du budget 2016, il est proposé de procéder au remplacement d'une partie des commandes d'éclairage public (environ 1/3 des équipements existants).

Un projet a été établi par les services du Syndicat Départemental d'Energie.

Le coût de **la tranche retenue** au titre de l'année 2016 est estimé à 7 166 € HT et la participation de la Commune à **4 300 €** (soit 60% de ce coût hors taxes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet ci-dessus désigné, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7 166 € HT (correspondant au coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Il est précisé que la Commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la Commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture « entreprise » affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

XIX – Site internet de la Commune : Prestation Abergraphique – ajout d'un module « langue supplémentaire ».
--

Vu la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de confier à la société Abergraphique de Brest la réalisation du site internet de la Commune pour un montant de 3 650 € HT soit 4 380 € TTC,

Considérant que dans le devis approuvé, le coût du module bilingue n'avait pas été ajouté au montant total des prestations,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à la société Abergraphique pour la réalisation de ce module,

Considérant que cette prestation supplémentaire s'élève à 900 € HT, conformément au devis initial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier à la société Abergraphique de Brest la réalisation d'un module « langue supplémentaire » pour le site internet de la Commune en cours de finalisation, prestation qui sera facturée 900 € HT par ladite société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.